

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 14 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 novembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège, à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : GUILLOU Claudine ; LE MOIGNE Yvon ; PUILLANDRE Elisabeth ; LOZAC'H Claude ; CHAPPE Fanny ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph.



DELBU2023-11-108

Economie, emploi et relations aux entreprises : Cession de terrain : Eco-Concept Kérizac - Plouisy

La SARL ECO-CONCEPT, spécialisée dans la fabrication d'aliments pour les animaux de ferme, est implantée dans la zone d'activités de Kerizac à Plouisy depuis le 05 janvier 2021.

Depuis sa création, la société connaît un important développement de son activité. Cependant, et afin de continuer à maintenir ce même niveau de dynamisme, la société souhaite construire un nouveau bâtiment à proximité de son site actuel.

Afin de mener à bien ce projet d'extension, la SARL ECO-CONCEPT a souhaité se porter acquéreur de la parcelle adjacente à son site, et désignée ci-après :

DESIGNATION : COMMUNE DE PLOUISY

Terrain d'une superficie de 2 800 m² environ (surface exacte à délimiter par document d'arpentage) correspondant à la parcelle suivante :

Section cadastrale	Numéro	Adresse	superficie
D	1274 p	PONT NEVEZ	28 a 00 ca environ

Le prix de cession proposé est de 20 € HT le m² (vingt euros hors taxe).

L'acquéreur supportera la T.V.A (sur marge ou sur prix total selon les parcelles, en fonction des régimes appliqués lors des acquisitions), Guingamp-Paimpol Agglomération ayant pris la position d'assujettie. Les frais d'actes, droits, taxes et honoraires seront à sa charge.

Le paiement du prix interviendra au comptant le jour de la signature de l'acte de vente et il en sera de même pour la T.V.A.

Le code de l'urbanisme établit que chaque cession de terrain dans une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) fait l'objet d'un cahier des charges spécifique qui fixe :

- Eventuellement la surface de construction autorisée.
- L'affectation de la parcelle vendue.
- Eventuellement des prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales.

Vu l'avis des Domaines émis en date du 02 août 2023 et établissant la valeur vénale du terrain à 20 € le m².

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- De se prononcer sur la cession de la parcelle D1274p, située sur la commune de PLOUISY, d'une superficie d'approximativement 2 800 m² environ à la SARL ECO-CONCEPT, ou à toute personne ou société pouvant s'y substituer, au prix de 20 euros HT le m².
- D'approuver le Cahier des Charges de Cession de Terrain du lot objet de la vente à intervenir,
- D'autoriser le Président ou son représentant, à parapher et revêtir de sa signature le dit Cahier des Charges de cession de Terrain,
- De donner tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer toutes pièces qui s'y rapportent ainsi que plus généralement pour faire le nécessaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

